

BURKINA FASO

UNITE - PROGRES - JUSTICE

SEMINAIRE-ATELIER SUR L'APPROCHE PARTICIPATIVE DANS L'ELABORATION DES DSRP

Communication sur

**Le processus participatif au
Burkina Faso en matière de DSRP**

Dakar, les 26, 27, 28 et 29 janvier 2004

Présentée par :

**-Ambroise KAFANDO
-Guillaume BADOIT**

Sommaire

Introduction.....	3
I. Contexte d'élaboration du CSLP : renforcer le lien entre l'allégement de la dette et la réduction de la pauvreté	3
II. Formulation du CSLP : le processus participatif.....	4
2.1. Le rôle de l'Administration.....	4
2.2. La contribution des partenaires techniques et financiers.....	4
2.3. La contribution des autres partenaires au développement	4
2.4. L'information des institutions républicaines	5
III. Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.....	5
3.1. Secteurs prioritaires	5
3.2. Axes stratégiques.....	5
IV. Suivi/évaluation du CSLP : stratégie et dispositif institutionnel	8
4.1. La stratégie de suivi/évaluation.....	8
4.2. Le dispositif institutionnel de pilotage	8
V. Mise en œuvre du CSLP : rapports d'étapes et financement	9
5.1. L'évaluation par les groupes de travail	9
5.2. La production du rapport de mise en oeuvre	10
5.3. Les modalités d'adoption du rapport de mise en œuvre.....	10
5.4. Le financement de la stratégie	11
VI. Processus de révision du CSLP : la participation encore privilégiée	11
VII. Leçons tirées de la mise en œuvre du CSLP : l'amélioration de la participation en vue d'une plus grande appropriation du CSLP	12
Conclusion	13

Introduction

Après avoir mesuré, d'une part, le déficit social, l'extrême pauvreté et la vulnérabilité de la population malgré les importantes réformes économiques et sociales entreprises et, d'autre part, à la faveur de l'éligibilité du Burkina Faso à l'initiative d'allègement de la dette en faveur des pays pauvres très endettés (PPTTE), le Gouvernement a élaboré en 2000 un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP).

La finalité du CSLP est de centrer la stratégie de développement sur un meilleur impact des politiques publiques et sur la nécessité d'accroître le pouvoir d'achat des populations les plus défavorisées et leur offrir un meilleur cadre d'épanouissement social.

I. Contexte d'élaboration du CSLP : renforcer le lien entre l'allègement de la dette et la réduction de la pauvreté

La croissance soutenue du revenu par habitant est une condition indispensable pour venir à bout de la pauvreté généralisée dans les pays pauvres. Aussi, la communauté internationale reconnaissant les limites des programmes d'ajustement, recommande d'inscrire les stratégies de lutte contre la pauvreté dans une politique d'ensemble qui permette aux pays d'accéder durablement à une trajectoire de croissance durable. Elle demeure tout aussi convaincue que cette croissance économique reste subordonnée à l'existence d'un cadre macroéconomique solide axé sur la stabilité.

L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés s'inscrit dans cette perspective. Il s'agit d'un cadre d'action adopté en septembre 1996 par les Assemblées conjointes du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale sous les auspices du G7. Elle vise à amener la communauté internationale à soulager les pays pauvres du poids de leur dette, en rendant leur situation d'endettement compatible avec les objectifs de croissance économique.

Les conditions de bénéfice de cette initiative d'allègement de la dette portent d'abord sur l'adoption par le pays d'un Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) ou ce qui est en vogue actuellement, d'un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et ensuite, sur les résultats positifs de six (06) années consécutives de réformes économiques.

Les directives d'élaboration du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) reflètent les principes essentiels du Cadre de développement intégré (CDI) de la Banque Mondiale : maîtrise du processus par le pays notamment par une large participation des parties prenantes ; approche globale, holistique, formulée dans une perspective à long terme ; primauté des partenariats, à la fois avec les parties prenantes au niveau national et avec les partenaires extérieurs, et accent sur les résultats.

Le Burkina Faso a été éligible à l'initiative PPTTE en septembre 1997. Le point d'achèvement des réformes complémentaires initialement prévu en avril 2000 a été finalement atteint en juin 2000 coïncidant avec la présentation du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) du Burkina Faso au Conseil d'administration de la banque Mondiale. Ce document a été également présenté au Conseil d'administration du Fonds Monétaire International (FMI) en juillet 2000.

II. Formulation du CSLP : le processus participatif

Conformément à la longue tradition de consultation et de développement participatif qui fait la réputation du Burkina Faso, le processus participatif a été au centre des préoccupations du gouvernement dans la définition des objectifs de réduction de la pauvreté, le suivi de la mise en œuvre de la stratégie et l'évaluation des progrès réalisés.

Le principe adopté a été de permettre une forte adhésion à la stratégie et une large participation de toutes les parties prenantes dans le but d'accroître les chances de succès et de pérennité. Au Burkina Faso, le processus de formulation du CSLP a été formellement adopté en novembre 1999 et a connu différentes étapes qui ont permis d'associer les acteurs provenant des secteurs public et privé, de la société civile et de la coopération bilatérale et multilatérale. Les Institutions républicaines ont été mises à contribution également.

2.1. Le rôle de l'Administration

Le processus CSLP est avant tout une affaire du Gouvernement puisqu'il s'agit d'élaborer une stratégie de développement. C'est pourquoi, le dialogue a commencé d'abord par une information du gouvernement sur l'ensemble du processus. Les décideurs politiques se devaient de s'approprier et de s'impliquer dans la conduite de l'activité.

Dès lors, un comité interministériel composé des directeurs des études et de la planification (DEP) des différents départements ministériels a été constitué pour s'imprégner et s'approprier les résultats préliminaires de l'enquête sur les conditions de vie des ménages. Ce comité, placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'économie, a élaboré les documents de base qui ont fait l'objet de réunions techniques au sein de l'administration publique.

2.2. La contribution des partenaires techniques et financiers

Le processus CSLP est également un cadre de dialogue de politique avec les partenaires techniques et financiers. Aussi, le Gouvernement a-t-il initié plusieurs réunions avec ceux-ci.

Ces réunions qui ont impliqué l'ensemble des membres du Gouvernement ont permis de donner, au fur et à mesure du processus, des informations aux partenaires et de présenter les résultats de la réflexion. Elles ont été ainsi l'occasion de recueillir leurs commentaires et d'enregistrer des propositions d'enrichissement. Ces réunions gouvernement/partenaires ont eu lieu les 15, 18 février 2000 et 19 mai 2000.

2.3. La contribution des autres partenaires au développement

La lutte contre la pauvreté interpelle toutes les composantes de la société. A cet égard, l'élaboration de la stratégie nationale doit prendre en compte les aspirations des communautés de base et intégrer les propositions des acteurs de la société civile et du secteur privé.

Dans cette perspective, des ateliers régionaux à Ouahigouya et à Bobo-Dioulasso respectivement le 23 février et le 3 mars 2000 ont été organisés avec pour objectifs d'informer ces acteurs sur les résultats de l'Enquête sur les conditions de vie des ménages et le profil de pauvreté qui en découle. Ces ateliers ont permis de recueillir leurs avis et contributions pour l'amélioration du document de base élaboré par le comité interministériel.

2.4. L'information des institutions républicaines

Avant sa transmission officielle aux institutions financières internationales, le CSLP a fait l'objet d'une présentation par le Ministre chargé de l'Economie devant les deux chambres du parlement burkinabè (Assemblée Nationale et Chambre des Représentants) et le Conseil Economique et Social (CES). Les représentants du peuple et de la société civile qui constituent les membres de ces institutions ont approuvé de manière quasi unanime les choix effectués, ainsi que la démarche sélective et réaliste qui sous-tend ces choix.

Le CSLP est donc une synthèse de l'ensemble des idées et avis recueillis à travers le pays. Il reflète le consensus actuel au Burkina Faso sur la manière dont le gouvernement entend désormais aborder le problème du développement. Il réitère la vision du gouvernement, ainsi que les priorités nationales en matière de réduction de la pauvreté.

III. Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté

3.1. Secteurs prioritaires

Les secteurs prioritaires retenus dans le CSLP en 2000 étaient : l'éducation, la santé de base, l'eau potable et le développement rural (y compris la sécurité alimentaire et le désenclavement). Suite à la révision en 2003, le Gouvernement s'est fixé, en plus de ces secteurs, des objectifs dans d'autres secteurs prioritaires tels que la lutte contre le VIH/SIDA, l'environnement et le cadre de vie (désertification, assainissement, électrification rurale), la lutte contre l'insécurité, les petites et moyennes entreprises et industries et la petite mine, le renforcement des capacités (ya compris la promotion des NTIC). La synergie d'actions dans l'ensemble de ces secteurs devrait permettre de lutter de manière significative contre la pauvreté.

3.2. Axes stratégiques

Pour atteindre ces objectifs de développement, le Gouvernement a articulé ses orientations stratégiques en quatre axes :

Axe 1 : Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité : la réduction de la pauvreté ne saurait se faire sans une croissance plus rapide, fondée sur l'équité, moins vulnérable aux effets de propagation de la conjoncture économique sous-régionale et aux chocs extérieurs (volatilité des prix du coton et de l'or) et plus robuste que par le passé parce que fondée sur une base économique plus large. A moyen terme (2004-2006), le Gouvernement vise un taux moyen de croissance du PIB réel de 7% par an, une inflation inférieure à 3% et une croissance du PIB par habitant d'au moins 4% par an.

A court terme, cet objectif de développement devrait être soutenu par une stratégie de croissance forte dans le secteur rural afin de réduire la pauvreté et d'accroître les revenus des petits exploitants agricoles et des femmes rurales. Mais le Gouvernement accélérera les mutations dans tous les secteurs de l'économie et permettra l'émergence de nouvelles sources de croissance. A cet effet, le Gouvernement entend renforcer les bases de la stabilité macro-économique et financière, améliorer la concurrence dans les secteurs porteurs de croissance (productions agro-pastorales et industrielles, infrastructures et équipements collectifs) et accélérer le programme de privatisation. Les secteurs des mines, de l'industrie et de l'énergie seront réhabilités et restructurés pour plus

d'ouverture au secteur privé et bénéficieront du concours du Gouvernement pour réduire les coûts des facteurs et améliorer la compétitivité. Le Burkina Faso dispose également d'avantages comparatifs dans le domaine de l'artisanat et du tourisme dont une mise en valeur rationnelle pourrait générer des emplois et participer à la lutte contre la pauvreté

Les actions retenues visent à :

- maintenir un cadre macro-économique stable en poursuivant les efforts d'assainissement du cadre macro-économique à travers le maintien d'une politique budgétaire prudente, ciblant le développement des infrastructures économiques et les services sociaux de base ;
- accroître la compétitivité de l'économie et réduire les coûts des facteurs, notamment travail, transport, électricité, eau, télécommunications et autres coûts de transaction ;
- appuyer les secteurs productifs et accélérer le développement du monde rural, notamment les cultures céréalières, le coton, les fruits et légumes, les cultures oléagineuses, l'élevage, les mines, les petites et moyennes industries, le tourisme et l'économie extra-territoriale.

Axe 2 : Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale : le défi du déficit social et du renforcement des capacités humaines, conditions nécessaires à l'accélération d'une croissance fondée sur l'équité et à l'amélioration de la qualité de vie, reste posé au Burkina Faso. Ce qui implique la nécessité d'entreprendre pour les prochaines années des actions vigoureuses en vue de :

- promouvoir l'accès des pauvres aux services d'éducation ;
- promouvoir l'accès des pauvres aux services de santé et de nutrition ;
- renforcer la lutte contre le VIH/SIDA ;
- promouvoir l'accès des pauvres à l'eau potable ;
- améliorer l'assainissement et lutter contre la pollution ;
- améliorer le cadre de vie des pauvres : l'habitat ;
- assurer une meilleure protection sociale à l'ensemble de la population, notamment à la catégorie la plus défavorisée.

Axe 3 : Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres : le secteur agricole est le premier secteur pourvoyeur d'emplois au Burkina Faso et l'élargissement des opportunités pour les pauvres passe d'abord par la création des conditions nécessaires à une croissance accélérée dans ce secteur qui produira deux effets croisés bénéfiques pour la réduction de la pauvreté :

- 1) un effet structurel, lié au rôle majeur que joue le secteur agricole dans la performance de l'économie nationale. Cet effet est la combinaison de plusieurs éléments dont le plus important est le gain net de ressources publiques dû aux recettes d'exportation (cultures de rente) et aux économies réalisées sur la baisse des importations de produits alimentaires qu'aurait entraîné un déficit de la production. Ce surplus de ressources publiques permettra de financer l'accès aux services sociaux et d'autres transferts aux pauvres et à observer un investissement soutenu dans le secteur agricole lui-même ;

- 2) un effet plus direct, résultant de l'amélioration immédiate du niveau de revenu moyen des producteurs ruraux du fait de l'effet multiplicateur des revenus agricoles.

Ce double effet d'efficacité économique et d'équité fait du développement accéléré des activités agricoles, l'un des moyens les plus efficaces de réduction de la pauvreté. Par conséquent, les programmes de sécurisation économique des populations les plus pauvres porteront principalement sur les catégories les plus vulnérables qui sont tous les agriculteurs vivriers.

A cet effet, les programmes seront articulés sur sept éléments stratégiques :

- la diminution de la vulnérabilité de l'activité agricole par la gestion de la fertilité de sols, la promotion de l'hydraulique rurale, l'amélioration et la sécurisation de l'accès à la terre ;
- l'intensification et la modernisation de l'activité agricole par l'amélioration de la recherche et sa liaison avec la vulgarisation et l'amélioration de l'accès à la terre ;
- l'augmentation et la diversification des revenus des ruraux en améliorant l'accès au crédit, en augmentant la monétisation de la production et la compétitivité des cultures de rente et la promotion des activités génératrices de revenus et d'auto emploi ;
- l'amélioration du désenclavement, notamment les pistes rurales, l'électrification rurale et la téléphonie rurale;
- le soutien aux organisations de producteurs et aux infrastructures collectives ;
- l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes rurales ;
- la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle.

Axe 4 : Promouvoir une bonne gouvernance : l'exercice de la bonne gouvernance constitue une garantie pour l'efficacité de l'action publique et l'approfondissement de la démocratie. En outre, il permet de créer, d'une part, les conditions d'une large participation de tous les acteurs au processus de développement et, d'autre part, un environnement éminemment incitatif à l'investissement, à la création des richesses et à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale dans la perspective de la lutte contre la pauvreté.

Le Gouvernement entend donc consolider les mécanismes, principes et pratiques de bonne gouvernance afin d'enraciner davantage l'esprit de service public au sein de l'Administration et d'améliorer substantiellement ses performances dans tous les domaines. Ceci permettra à l'Etat d'utiliser d'une manière optimale et rationnelle les ressources nationales et de créer les conditions d'une large mobilisation sociale pour le développement. Les actions envisagées par le Gouvernement porteront sur la :

- Gouvernance politique (culture démocratique, réforme de la justice, promotion des droits humains, sécurité publique,...) ;
- Gouvernance administrative (réforme de l'administration, amélioration de la gestion publique,...) ;
- Gouvernance économique (pilotage stratégique de l'économie, gestion courante et opérationnelle, coordination de l'aide, lutte contre la corruption, ...);

- Gouvernance locale (processus de décentralisation, démocratie locale,)

IV. Suivi/évaluation du CSLP : stratégie et dispositif institutionnel

4.1. La stratégie de suivi/évaluation

Dans la perspective d'un pilotage efficace du CSLP, le Gouvernement a mis en place un système de suivi et d'évaluation qui prévoit l'organisation de revues périodiques sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Ces évaluations permettent le dialogue entre l'ensemble des acteurs prenant part au processus CSLP, notamment entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers, dans le but d'améliorer la coordination, la cohérence et l'efficacité des politiques ainsi que la mobilisation des ressources nécessaires. Ces revues sont particulièrement déterminantes pour les interventions des partenaires, en particulier pour ceux qui ont souscrit au protocole d'intention «Soutien budgétaire Conjoint au Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté» (SBC-CSLP).

La démarche qui sous-tend l'élaboration et la mise en œuvre du CSLP est une démarche itérative. Il est procédé périodiquement à une évaluation de la mise en œuvre des actions, suivie d'une actualisation des programmes, ceci pour tenir compte des politiques publiques adoptées, des résultats des travaux complémentaires pour mieux comprendre le phénomène de la pauvreté, et du volume des moyens disponibles.

4.2. Le dispositif institutionnel de pilotage

Le CSLP décrit le cadre général et les mécanismes de suivi avec un accent sur la participation effective des acteurs.

Le dispositif à trois paliers (ministériel, interministériel et groupes sectoriels) n'a pas parfaitement fonctionné depuis son adoption en 2001 du fait de la tenue irrégulière des rencontres statutaires des groupes sectoriels, et de la mobilité du personnel chargé de la coordination et de l'animation au niveau sectoriel.

Ce dispositif a fait l'objet d'une relecture afin de tenir compte du souci d'assurer une meilleure participation des partenaires (PTF, secteur privé, société civile) et d'intégrer les préoccupations régionales et locales afin de créer les conditions d'une plus grande implication des communautés de base.

Le dispositif mis en place traduit le leadership effectif du Gouvernement et crée les conditions d'une plus grande synergie d'actions et d'un partenariat dynamique avec les bailleurs de fonds, le secteur privé et la société civile tout en tenant compte des données relatives à la décentralisation et de la déconcentration. Le dispositif national de suivi du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté est un mécanisme à caractère décisionnel. Sa mise en place entre dans le cadre du pilotage, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la stratégie nationale en matière de lutte contre la pauvreté. A ce titre, il est particulièrement chargé :

- d'apprécier les directives et le calendrier de formulation et d'ajustement de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ;
- d'examiner les résultats des travaux d'élaboration et de réajustement de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ;
- d'examiner et valider les bilans périodiques de mise en œuvre ;

- de recommander des études à caractère général ou spécifiques nécessaires à l'approfondissement des éléments de politique ;
- d'examiner et valider le système de monitoring et d'évaluation de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ;
- de proposer des contrats d'objectifs avec la société civile et le secteur privé en tant que partenaires privilégiés dans la recherche d'un meilleur impact des politiques publiques.

Le dispositif comprend :

- un comité ministériel d'orientation et de suivi ;
- des commissions sectorielles et thématiques ;
- des structures décentralisées au niveau régional ;

Le Comité ministériel d'orientation et de suivi a pour mission de contribuer d'une manière générale à la recherche des solutions idoines aux problèmes inhérents à la mise en œuvre, d'assurer les arbitrages et de définir les mesures appropriées pour lever les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre de la stratégie.

Les Commissions sectorielles et thématiques sont chargées, d'une part, d'apprécier les politiques sectorielles et le système de monitoring et d'évaluation et, d'autre part, d'établir les bilans de mise en œuvre des différentes politiques, programmes et projets. Elles constituent le lieu d'approfondissement des mesures d'incitation et de promotion du secteur privé et veillent notamment à la cohérence des politiques sectorielles avec le CSLP.

L'instance régionale de lutte contre la pauvreté constitue le relais local du mécanisme national. La pauvreté au Burkina Faso étant à dominante rurale, la systématisation de son suivi à l'échelle territoriale s'avère très pertinente en ce sens qu'elle fournira l'information spécifique par région, permettant la réaction des décideurs politiques et des autres acteurs sur la base d'informations précises et suffisamment désagrégées.

Outre les sessions et réunions périodiques de ses organes, le dispositif prévoit l'organisation d'assises nationales et un cadre de concertation Gouvernement-Partenaires au développement.

V. Mise en œuvre du CSLP : rapports d'étapes et financement

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du CSLP, il est élaboré annuellement des rapports d'étape qui mesurent les progrès accomplis et suggèrent au Gouvernement et à ses partenaires des mesures de réajustement et de dynamisation. Ce rapport de mise en œuvre, diffusé au sein du public par les autorités nationales, est élaboré en plusieurs étapes :

5.1. L'évaluation par les groupes de travail

Le processus d'élaboration du rapport est formellement lancé à l'occasion d'une rencontre du Ministre coordonnateur du CSLP avec les Présidents des groupes de travail. Il s'agit des groupes : Cadre macroéconomique et gestion budgétaire, Santé, Education, Développement rural et sécurité alimentaire, Compétitivité de l'économie, Bonne gouvernance et décentralisation

Chaque groupe, à caractère sectoriel ou thématique, comprend les structures opérationnelles des ministères (DEP et directions centrales) qui conduisent les

politiques sectorielles du gouvernement et sont ouverts aux Partenaires techniques et financiers (PTF), au secteur privé et à la société civile selon leur domaine de compétence.

Le secrétariat de chaque groupe collecte les rapports spécifiques de ses membres et en fait une synthèse qui est soumise à une séance plénière. Ce rapport de suivi établit une situation globale de la mise en œuvre du CSLP, analyse les évolutions constatées, identifie les contraintes éventuelles et formule, lorsque nécessaire, des propositions de mesures correctives.

5.2. La production du rapport de mise en œuvre

Le Secrétariat technique pour la coordination des programmes de développement économique et social (STC-PDES), structure chargée de la coordination de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi du CSLP participe aux travaux de l'ensemble des groupes sectoriels.

Ces représentants sont chargés d'éclairer les autres membres sur le canevas de rédaction du rapport et s'assurent que le bilan effectué par les sectoriels portent effectivement sur des actions en rapport avec la lutte contre la pauvreté et que les indicateurs de suivi sont renseignés comme il se doit.

Les rapports des groupes sectoriels et thématiques sont par la suite transmis au STC-PDES qui en fait la synthèse pour produire le rapport de mise en œuvre. Chaque département du STC-PDES fait une lecture approfondie du draft en ses aspects qui relèvent de sa compétence pour assurer la cohérence et vérifier la pertinence, l'actualité et l'exhaustivité des informations. Le projet de rapport, issu de cette étude minutieuse, est retourné aux groupes de travail pour réaction avant sa soumission à l'atelier de validation.

5.3. Les modalités d'adoption du rapport de mise en œuvre

L'exercice de la revue annuelle est faite dans le cadre d'un atelier dit d'évaluation au cours duquel un regard rétrospectif a lieu sur les résultats atteints en vue d'apporter des mesures dynamisantes et correctives.

Cet atelier est placé sous l'autorité du Ministre coordonnateur du CSLP et regroupe l'ensemble des parties prenantes au processus CSLP que sont :

- l'administration (services centraux, déconcentrés et décentralisés),
- les partenaires techniques et financiers,
- le secteur privé ,
- la société civile (ONGs, Associations, Syndicats, Mouvements de protection des droits humains, etc).

L'atelier offre l'occasion d'examiner le projet de rapport, de faire des amendements et de compléter les informations.

A l'issue de cet atelier, les amendements et enrichissements sont pris en charge par le STC-PDES et le rapport amendé est soumis à nouveau au groupe de travail avant sa soumission au Conseil des Ministres pour son adoption formelle.

Depuis l'adoption du CSLP, trois rapports ont été produits dont un rapport consolidé portant sur la période 2000-2002 de mise en œuvre du CSLP.

consultations ont connu la participation effective des partenaires techniques et financiers, de la société civile et du secteur privé. Ces acteurs étaient également participants à tous les travaux entrant dans ce cadre.

5. les réunions de cohérence des politiques sectorielles avec le CSLP : elles ont été l'occasion pour les départements ministériels d'assurer l'ancrage des politiques sectorielles dans les différents axes du CSLP.
6. les ateliers de synthèse : ils ont permis d'apprécier la pertinence et de finaliser les stratégies et politiques à mettre en œuvre dans le cadre du CSLP révisé. Les acteurs partenaires techniques et financiers, société civile et secteur privé ont été à ce niveau aussi impliqués.
7. le séminaire gouvernemental : il a été convoqué par le chef de Gouvernement dans le but d'apprécier le document relu avant de le soumettre aux assises nationales.
8. les assises nationales : les assises nationales ont permis d'apprécier à une échelle beaucoup plus élevée et plus globale les résultats de la révision du CSLP et d'obtenir un consensus au niveau national sur les ajustements opérés au niveau de la stratégie définie en matière de réduction de la pauvreté. Elles ont été l'occasion pour l'ensemble des parties prenantes au « processus CSLP » de :
 - d'apprécier les priorités et perspectives de développement et de réduction de la pauvreté dégagées dans les Cadres stratégiques régionaux de lutte contre la pauvreté ;
 - d'apprécier la pertinence et valider les orientations stratégiques retenues dans le CSLP ;
 - de convenir de la liste d'indicateurs pertinents à annexer au CSLP ;
 - de faire des recommandations pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie ;
 - de renouveler les engagements des différents acteurs du « processus CSLP » (Etat, PTF, Secteur privé et Société civile) en matière de mobilisation des ressources et de coalition pour la lutte contre la pauvreté.

VII. Leçons tirées de la mise en œuvre du CSLP : l'amélioration de la participation en vue d'une plus grande appropriation du CSLP

La faiblesse de la participation à tous les niveaux s'est notamment traduit par des perceptions restrictives de la dimension fédératrice du CSLP et des appréhensions limitant le champ du CSLP aux secteurs couverts par les ressources PPTE.

Au niveau de l'Administration, ces appréhensions et perceptions n'ont pas facilité une liaison cohérente et harmonieuse entre les politiques sectorielles et la stratégie globale de réduction de la pauvreté.

Quant au Secteur privé, celui-ci n'a pas toujours bien compris et internalisé son rôle moteur notamment dans la mise en œuvre des axes 1 et 3 du CSLP.

Enfin, la Société civile, en raison du manque d'informations et de sa faible capacité d'organisation, n'a pas joué efficacement son rôle de "force de proposition".

Conclusion

Le CSLP est un document-cadre qui vise à énoncer les objectifs prioritaires de développement fixés par le gouvernement. Il ne se substitue donc pas aux stratégies sectorielles des ministères ou aux orientations des acteurs de la société civile et du secteur privé. Cependant, il constitue le référentiel unique de l'ensemble des interventions au Burkina Faso et un cadre de partenariat et de dialogue de politique.

Le CSLP, faut-il le rappeler, n'est pas une affaire du Gouvernement seul mais de toute la société.